

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-141-2023

TRAVAUX PUBLICS

MISE EN CONFORMITE PMR D'UN PASSAGE PIETON

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE
STATIONNEMENT RUE PHILIPPE FLATOT
à hauteur du n°46

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise EIFFAGE ZA de la Tuilerie – 71 640 DRACY-LE-FORT concernant la réalisation de travaux de mise en conformité PMR d'un passage piéton pour le compte de la Ville de SAINT-MARCEL,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation rue Philippe FLATOT à hauteur du n°46

ARRÊTE

Article 1er : rue Philippe FLATOT, à hauteur du n°46

- Du lundi 13 novembre 2023 jusqu'au vendredi 17 novembre 2023 de 8h00 à 18h00 :
 - o la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules sera alternée
- Du jeudi 23 novembre 2023 au vendredi 24 novembre 2023 de 8h00 à 17h00 :
 - o la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules sera alternée

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 08 novembre 2023

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 09 NOV 2023
Le Maire
Raymond BURDIN

